



AVIS AUX MEMBRES

N° 2014 – 098

Le 9 mai 2014

Options avec une prime de zéro

À partir de lundi le 12 mai 2014, CDCC va cesser de refuser les transactions d'options Converge avec un prix de zéro. Auparavant, CDCC empêchait les membres compensateurs d'entrer une transaction d'option Converge avec un prix de zéro.

Cela implique qu'aucune prime ne sera échangée pour la transaction d'option Converge. Cela va permettre aux membres compensateurs de CDCC d'effectuer des transactions de « backloading », ce qui veut dire compenser des positions d'options hors-bourse qui existe déjà et qui rencontre les critères de Converge sans déclencher un paiement de prime.

Veillez noter qu'en raison de considérations de gestion des risques autour de ce procédé spécifique, la CDCC demande que les membres compensateurs communiquent leur intention de compenser des transactions d'options avec une prime de zéro au département Opérations intégrées de CDCC **au moins un jour avant** d'entrer la transaction pour qu'elle soit compensée par Converge.

Glenn Goucher
Président et chef de la compensation

Corporation canadienne de compensation de produits dérivés

The Exchange Tower
130, rue King ouest, 5^e étage
Toronto (Ontario)
M5X 1J2
Tél. : 416-367-2470

Tour de la Bourse
800, square Victoria, 3^e étage
Montréal (Québec)
H4Z 1A9
Tél. : 514-871-3545

www.cdcc.ca